

**COMMUNE DE  
GRANDVILLARD**



---

# Bulletin d'information

numéro 73 – novembre 2013



- I. Le mot de la Syndique
- II. Convocation à l'assemblée communale
- III. Endiguements de « La Taouna » - torrent « Plan Rion » - secteur « Gros Pas »  
Financement
- IV. Réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II » - Financement
- V. Budgets 2014
- VI. Présentation du plan financier 2014-2018
- VII. Effectif de la population dite légale au 31 décembre 2012
- VIII. Assainissement des infrastructures de services - secteur centre du village
- IX. Changement à la tête du Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou
- X. Semaine des médias : deux classes de Grandvillard gagnent le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> prix
- XI. Défibrillateur cardiaque
- XII. Gestion des déchets
- XIII. Modification de la loi fédérale sur les substances explosibles
- XIV. Le coin des sociétés
  - Fête des Céciliennes de la Haute-Gruyère – Grandvillard - du 29 novembre au 1er décembre 2013
  - Intersociété de Grandvillard – programme des manifestations 2013-2014
- XV. Avis aux propriétaires de chiens
- XVI. Divers

---

***Heures d'ouverture  
du Bureau communal***

Lundi	fermé
Mardi	14.00 h. – 17.00 h.
Mercredi	08.30 h. – 11.30 h.
Jeudi	14.00 h. – 17.00 h.
Vendredi	08.30 h. – 11.30 h.



## I.

### Le mot de la syndique

Mesdames, Messieurs,  
Chers Résidentes et Résidents de Grandvillard,

Le cours des saisons n'a pas changé et chaque année, à pareille date, nous sommes tentés de faire une rétrospective des événements qui se sont déroulés dans notre pays, voire dans le monde.

Certes, les informations ne sont pas toujours réjouissantes et nous aurions tendance à considérer notre époque comme précaire ou instable.



Mais, relevons plus précisément le dynamisme de la Gruyère, sa démographie et son développement. Nous avons la chance de vivre dans une région où les générations se côtoient avec respect et cordialité, où l'économie est prospère et l'enthousiasme pour un futur approprié intact.

A l'échelle de notre village, la population fait également preuve de tolérance et de clémence. En effet, les travaux du centre village perturbent, notamment la circulation, mais principalement, la quiétude des riverains. Les inconvénients sont nombreux et, particulièrement pour les bordiers : bruit, poussière, difficultés d'accès, et j'en passe. Au nom du conseil communal, je tiens à vous remercier de votre indulgence. Il met tout en œuvre afin de limiter les désagréments.

La vie villageoise n'est, heureusement, pas uniquement liée à ses tracés. Ce bulletin me donne l'occasion de relever le mérite de toutes les personnes qui, souvent dans l'ombre, mettent leurs compétences au profit de la population. Je pense aux membres des sociétés, des diverses commissions et aux personnes bénévoles qui apportent une aide précieuse pour une vie communautaire agréable. A toutes et à tous, j'adresse mes très sincères remerciements.

Pour terminer, à vous tous, Résidentes et Résidents de Grandvillard, principalement aux malades et aux handicapés, je souhaite que le temps écoulé en 2013 n'ait pas été du temps perdu, mais du temps gagné, qu'il ait comblé vos espoirs et vos attentes.

Toujours au nom du conseil communal, je vous adresse mes vœux pour des Fêtes de Noël qui répondent à vos aspirations et que chaque minute de 2014 soit une source de bonheur.

Marie-Claire Pharisa, syndique

## II.

# CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 4 décembre 2013, à 20.00 heures,  
à la Salle communale, à Grandvillard**

### Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 avril 2013** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
2. **Endiguements de « La Taouna » - torrent « Plan Rion » - secteur « Gros Pas » - Financement**
3. **Réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II » - Financement**
4. **Budgets 2014** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
  - 4.1. *Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*
  - 4.2. *Réfection partielle de la Route de la Cascade et du carrefour (Chemin des Praz)*
  - 4.3. *Remplacement d'une lame à neige*
  - 4.4. *Rapports de la commission financière*
  - 4.5. *Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*
5. **Présentation du plan financier 2014-2018**
6. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

### III. Endiguements de « La Taouna » (torrent de Plan Rion) secteur « Gros Pas » Financement

En 2013, une partie de l'enrochement, dans le secteur du « Crêt de Gros Pas » s'est effondré. Le lit de la rivière s'est creusé de 1,50 m. Par conséquent, la route est devenue instable.

Trois seuils ont été aménagés au moyen de grosses pièces de bois. Des travaux de consolidation ont été exécutés, soit : mise en place de blocs de pierre, reconstruction partielle de murs.



La commission financière a été informée de cette dépense imprévisible et urgente, laquelle s'élève à un montant de l'ordre de **70'000 fr.**, dépense qui sera soumise, pour approbation, à l'assemblée du 4 décembre 2013. Elle sera financée par emprunt bancaire.

L'objet précité est subventionné à raison de **67 %**.



Au printemps 2013, le chemin situé au sud-ouest du chalet s'est affaissé sur plus de la moitié de sa largeur. Cet affaissement a eu lieu à l'endroit où l'enrochement qui le soutient s'est érodé (longueur : environ vingt mètres). Un éboulement s'est également produit au départ du chemin, côté amont.

Les ouvrages, subventionnés au moment de la construction, doivent être entretenus et maintenus.

### IV. Réfection du chemin forestier de « Pra Fleuri II » Financement

Pour éviter une aggravation de la situation, l'équipe communale a effectué les travaux suivants :

- construction d'un mur en pierre (partie amont) ;
- fabrication et mise en place d'un caisson (en aval).

La commission financière a été informée de cette dépense imprévisible et urgente, laquelle se monte à environ **45'000 fr.**, dépense qui sera soumise, pour approbation, à l'assemblée du 4 décembre 2013. Elle sera financée par emprunt bancaire.

L'objet précité est subventionné, à raison de **60 %**.

Jean-François Moura, conseiller communal

## V.

**Budgets 2014**

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2014. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 4 décembre 2013. Ils peuvent être consultés au Bureau communal dès le vendredi 22 novembre 2013.

**Budget de fonctionnement**

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard

**BUDGET 2014**

Date 28.10.2013 /Page 1

Comptes de fonctionnement (par départements)	Budget 2014		Budget 2013		Compte 2012	
	Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0 ADMINISTRATION	506'925	205'031	498'771	195'561	512'652.53	218'136.45
1 ORDRE PUBLIC	55'040	57'500	34'004	57'500	122'623.35	144'973.90
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'223'472	338'867	1'122'354	290'767	1'014'351.90	261'956.50
3 CULTURE ET LOISIRS	112'286	180	103'362	180	101'021.60	1'640.70
4 SANTE	246'703	8'000	223'764	8'000	228'156.30	9'204.30
5 AFFAIRES SOCIALES	408'704	6'000	372'407	6'000	349'293.95	7'765.60
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	255'039	67'100	264'103	67'100	222'360.95	48'337.55
7 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	404'942	319'500	391'531	311'800	404'420.15	318'955.75
8 ECONOMIE	394'888	400'300	392'356	400'300	427'374.90	458'380.63
9 FINANCES ET IMPOTS	559'413	2'726'649	552'224	2'607'822	708'468.84	2'563'150.67
Charges totales	4'167'412		3'954'876		4'090'724.47	
Revenus totaux		4'129'127		3'945'030		4'032'502.05
Excédent de dépenses		38'285		9'846		58'222.42

Selon la récapitulation ci-dessus, **ce budget se résume comme suit :**

<b>Charges</b>	<b>4'167'412.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>4'129'127.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>38'285.00</b>

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et des éléments communaux connus. Pour l'année 2014, il tient compte entre autres des mesures structurelles et d'économies de l'Etat de Fribourg adoptées par le Grand Conseil au cours de sa dernière session.

Dans le but de faciliter l'analyse de ce budget, les informations suivantes sont communiquées :

### **020 Administration générale**

Salaires du personnel : conformément au règlement du personnel communal, ils sont fixés sur la base de l'échelle cantonale des traitements. Aussi, les décisions prises par le Canton dans le cadre de son programme 2013-2016 de mesures structurelles et d'économies seront appliquées aux salaires du personnel communal.

### **100 Protection juridique**

Participation aux frais du Service des curatelles de la Haute-Gruyère – la mise sur pied de ce nouveau service au 1<sup>er</sup> janvier 2014 engendre pour notre commune un coût supplémentaire de l'ordre de Fr. 17'000.00 par rapport au budget 2013.

## **2 Enseignement et formation**

En raison de l'augmentation des charges liées (participation aux traitements du personnel enseignant - classes enfantines et primaires, participation au Cercle scolaire de Grandvillard et Bas-Intyamou GEVE, au CO de la Gruyère et aux écoles spécialisées), le coût global du chapitre « Enseignement et formation » passe de Fr. 831'587.00 en 2013 à Fr. 884'605.00 en 2014, soit Fr. 53'000.00 supplémentaires à charge de la commune.

### **340 Sports**

Au printemps 2013, toutes les communes de la Gruyère ont adhéré à l'association intercommunale « Sports en Gruyère », découlant de l'Association Régionale la Gruyère (ARG). Il en résulte que la 1<sup>ère</sup> contribution communale à la régionalisation des sports s'inscrit au budget 2014 par Fr. 9'020.00.

Pour mémoire, il est rappelé que l'adhésion à cette nouvelle association a pour objectif de **maintenir les infrastructures existantes** (Piscine de Bulle, Patinoire de Bulle, Piscine de Broc et Piscine couverte de Charmey), dont chacun peut bénéficier.

### **620 Routes communales**

Amélioration de l'éclairage public – il est prévu en 2014, la 3<sup>ème</sup> et dernière étape des travaux pour un montant de Fr. 15'000.00. Elle est effectuée dans le cadre de la campagne « Eclairer mieux en consommant moins d'énergie ». Pour bénéficier de la subvention prévue par le Groupe E, la totalité des travaux doit être réalisée jusqu'en 2015.

Le décompte de consommation pour la période du 25.09.2012 au 05.09.2013 laisse apparaître une économie d'énergie d'environ Fr. 2'000.00 qui confirme l'objectif de la campagne.

### **700 Approvisionnement en eau**

Ce chapitre présente un déficit de Fr. 5'935.00. Selon la législation fédérale en la matière, le principe de la couverture des coûts doit être respecté. Au vu de la situation, la commune

doit prévoir, à court terme, le remplacement de son règlement sur l'eau potable adopté en 1992.

#### **720 Gestion des déchets**

Dans le but de rationaliser leur remplissage, les bennes à papier et à déchets encombrants seront disposées face à face. Elles seront complétées d'une plateforme (larg. 1.20 m) avec des escaliers à chaque extrémité. Cet aménagement, devisé à Fr. 10'700.00, facilitera le remplissage des bennes tout en permettant de mieux compresser les déchets. Il devrait en résulter une économie sur les frais de transport. Son financement est assuré par les deux communes partenaires de la déchetterie, soit Bas-Intyamou et Grandvillard.

#### **740 Cimetière**

La partie gauche du cimetière compte quatre rangées de tombes dont les défunts ont été inhumés entre 1981 et 1987. La désaffectation de celles-ci sera effectuée dans le courant de l'année 2014. Par avis publics, la commune en informera les familles concernées.

#### **790 Aménagement du territoire**

Pour les travaux en cours de révision du plan d'aménagement local (PAL), il est prévu un acompte de Fr. 15'000.00 au poste « Honoraires des urbanistes ». Durant l'hiver 2013-2014, ce dossier sera transmis aux différents services cantonaux pour l'examen préalable.

#### **900 Impôts**

La progression de l'impôt sur le revenu, la fortune et la contribution immobilière est établie sur la base des informations reçues du Service cantonal des contributions et de l'augmentation de la population (738 habitants au 31.12.2011 et 778 au 31.12.2012).

**Impôt sur les véhicules** – en vertu des mesures structurelles de l'Etat, les communes doivent tabler sur une diminution nette de cet impôt de 22 %, ce qui représente Fr. 14'620.00 pour notre commune.

#### **940 Gérance de la fortune et des dettes**

Il est relevé le taux d'intérêt très avantageux des emprunts. Quant au montant des amortissements obligatoires, il est conforme à celui établi par le Service des communes, soit Fr. 216'293.00.

#### **942 Bâtiment administratif**

L'entretien et la rénovation de l'immeuble sont budgétisés à Fr. 20'000.00, en prévision de Fr. 15'000.00 pour le changement de production de chaleur (raccordement au réseau de gaz) et le solde pour l'entretien courant.

#### **943 Chalets et alpages**

Ce chapitre s'équilibre pour autant que l'on échelonne, sur plusieurs années, les travaux d'entretien prévus lors de la visite générale des alpages effectuée en septembre 2013.

## Budget des investissements

Les investissements sont classés en deux catégories, soit :

### 1) Investissements projetés soumis à l'assemblée du 4 décembre 2013

No ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	620.501.09	Réfection partielle de la Route de la Cascade + du carrefour avec le Chemin des Praz Financement : par emprunt bancaire	25'000.00	
2	620.501.06	Remplacement d'une lame à neige Financement : par emprunt bancaire	22'000.00	
		<b>Totaux</b>	<b>47'000.00</b>	<b>-</b>

### 2) Autres investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale

No ordre	Chapitre	Libellé	Décision de l'assemblée du	Dépenses	Recettes
1	706.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable	02.12.1992		2'400.00
2	710.610.00	Taxes de raccordement au réseau public d'évacuation des eaux	08.04.2009		15'000.00
3	620.501.08	Assainissement du centre village - part du secteur routier : 43% - étape 2014	17.04.2013	442'900.00	
4	700.501.04	Assainissement du centre village - part du service de l'eau potable / étape 2014	17.04.2013	154'500.00	
4	710.501.01	Assainissement du centre village - part du service des eaux usées : 42% / étape 2014	17.04.2013	432'600.00	

2	750.501.01	Travaux d'endiguement suite aux intempéries 2005/2007 - protection contre les crues dans le secteur de l'école (mesure 113)	05.12.2012	35'000.00	
	750.660.00	Subvention fédérale - estim. 30%			10'500.00
	750.661.00	Subvention cantonale - estim. 30%			10'500.00

	945.501.00	Elaboration d'un PAD pour la zone à bâtir de Pra de Neirivue	17.04.2013	40'000.00	
	945.611.00	Vente de matériaux graveleux	17.04.2013		230'000.00
		<b>Totaux</b>		<b>1'105'000.00</b>	<b>268'400.00</b>

## Récapitulation du budget des investissements

		Dépenses	Recettes
1	Investissements projetés soumis à l'assemblée du 04.12.2013	47'000.00	-
2	Report des investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale	1'105'000.00	268'400.00
	<b>Totaux</b>	<b>1'152'000.00</b>	<b>268'400.00</b>
	<b>Excédent global de dépenses</b>		<b>883'600.00</b>



## VI. Présentation du plan financier 2014 - 2018

En application des articles 86d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et 43c du règlement d'exécution du 28 décembre 1981, le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection, dans les 5 ans à venir, des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r) LCo, l'assemblée communale prendra acte dudit plan financier et de ses mises à jour.

---

## VII. Effectif de la population dite légale au 31 décembre 2012



<b>Population résidente permanente</b>	778
<b>Population résidente permanente, par sexe</b>	
Hommes	392
Femmes	386
<b>Population résidente permanente, par nationalité</b>	
Suisses	689
Etrangers	89
<b>Population résidente permanente, par nationalité et sexe</b>	
Suisses, Hommes	345
Suisses, Femmes	344
Etrangers, Hommes	47
Etrangers, Femmes	42



## 2. Les contraintes

Cet assainissement lourd engendre des contraintes non négligeables au niveau accessibilité aux propriétés, déviations de circulation, bruit, odeurs, coupures d'eau, poussière...

Malgré tous les efforts qui sont entrepris afin de réduire au maximum ces contraintes, les dérangements sont parfois pénibles. Nous profitons ici de remercier de leur fair-play les personnes les plus incommodées et faisons appel à la diligence et à la compréhension de toute la population.

Les trois modérateurs de trafic installés à la Route des Lières sont provisoires. En effet, pendant la fermeture de la Rue Saint-Jacques, les écoliers du bas du village sont contraints d'emprunter la Route des Lières. Sur demande de parents et pour des raisons évidentes de sécurité, la modération du trafic a été nécessaire.



## 3. Informations destinées aux propriétaires

Les séances d'information prévues à l'intention des propriétaires concernés par les étapes 3 et 4 seront remplacées par des entretiens individuels auxquels prendront part, outre la direction du chantier (Bureau CSD Ingénieurs SA), à Bulle, les représentants de tous les services, soit :

- JPF Construction SA, à Bulle ;
- Entreprise Maurice Rime Sàrl, à Neirivue ;
- Frigaz SA, à Givisiez ;
- Groupe E, à Granges Paccot.

En effet, les propriétaires seront appelés à assainir et à raccorder leurs canalisations privées aux nouveaux collecteurs communaux. C'est lors de ces visites, annoncées au préalable, que chacun pourra solliciter des offres auprès des diverses entreprises.

Périodes de passage :      Route du Banneret : **novembre 2013** ;  
   Rue du Vanil-Noir : printemps 2014.

Daniel Raboud, vice-syndic



## IX.

### **Changement à la tête du Corps des sapeurs-pompiers de Bas-intyamon**

Le commandant de notre corps de sapeurs-pompiers, le capitaine Francis Grandjean, a donné sa démission pour le 31 décembre 2013.

Monsieur Francis Grandjean, habitant Enney, a gravi tous les échelons – je ne parle pas des échelons de la grande échelle, mais bien de ceux de la hiérarchie des sapeurs-Pompiers (!) - C'est ainsi qu'il a pris le commandement du Corps des sapeurs-pompiers d'Enney, à l'âge de 28 ans déjà, avec le grade de capitaine. Douze ans plus tard, il était placé à la tête des soldats du feu de Grandvillard et de Bas-Intyamon. Il a également mis ses connaissances approfondies au service de l'ECAB en fonctionnant, durant de nombreuses années, comme instructeur.

Tout au long de son commandement, ce meneur d'hommes, compétent et expérimenté, a su dynamiser ses troupes en leur insufflant le sens du service à la population et du devoir. Il a également donné une impulsion décisive à l'agrandissement de notre local du feu.

Pour exercer les sapeurs et la population, il a organisé des exercices d'envergure : évacuation des écoles primaires, du home pour personnes âgées de Villars-sous-Mont, des exercices régionaux avec feu et blessés, ainsi que des opérations avec hélicoptère.

Au nom de la Commune de Grandvillard, j'exprime mes remerciements les plus chaleureux à notre commandant sortant. Je le félicite de son engagement permanent et exemplaire à la tête du corps.

C'est avec un sentiment du devoir accompli et en toute quiétude que le Cap Francis Grandjean peut remettre le Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamon à son successeur.

Pour lui succéder, les conseils communaux de Grandvillard et de Bas-Intyamou, avec l'assentiment de l'ECAB et de la Préfecture de la Gruyère,

**ont nommé,**

**Monsieur Marc Beaud, à Grandvillard, comme nouveau commandant,  
avec le grade de capitaine**

Monsieur Marc Beaud a débuté sa carrière de pompier, en 1993, au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Bulle.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il a été transféré au Corps des sapeurs-pompiers de Grandvillard. Il a obtenu le grade de lieutenant en 2003. Depuis lors, il fonctionne comme officier - chef de la section des porteurs d'appareils respiratoires.

C'est l'année dernière qu'il a effectué le cours cantonal pour nouveaux commandants.

J'exprime mes vœux de succès au nouveau commandant qui reprendra officiellement le plus haut échelon du corps le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Daniel Raboud, vice-syndic



## X.

# SEMAINE DES MEDIAS : DEUX CLASSES DE GRANDVILLARD GAGNENT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 2<sup>ÈME</sup> PRIX

La Semaine des médias à l'école en Suisse romande est une proposition pédagogique destinée à s'insérer dans le programme habituel des cours. C'est l'occasion de sensibiliser les élèves aux médias (journaux, télévision, radio, ...) au travers de différentes activités (visite d'une rédaction, d'un studio de radio ou de télévision, rencontre avec des journalistes, visionnement d'émissions spéciales, lecture de journaux, concours, ...). Plus de 730 classes ont pris part à la 10<sup>ème</sup> édition de la Semaine des médias à l'école, du 22 au 26 avril 2013 !

La classe de deuxième enfantine de Mme Brigitte Caille et la classe de 2P de Mme Janique Raboud Corpataux du cercle scolaire de Bas-Intyamou / Grandvillard ont participé au concours de UNE. Le but de l'exercice consiste à produire en une journée la UNE d'un quotidien fictif, sur la base de dépêches, de photos d'agence ou de sujets proches de l'environnement des enfants. Chaque classe pouvait présenter un ou plusieurs projets. Un jury composé de professionnels des médias et de l'enseignement a tranché.

Les lauréats ont reçu leurs prix le mercredi 29 mai à Lausanne, au studio 15 de la Radio Télévision Suisse.



La photo a été prise lors de la remise du 1<sup>er</sup> prix de la catégorie CYCLE 1 aux élèves et à leur enseignante. Ils étaient très intimidés mais heureux d'avoir gagné.

A gauche, la UNE de la classe enfantine.

Voici les deux UNES de la classe de 2<sup>ème</sup> année primaire. Elles ont été primées ex-aequo par le 2<sup>ème</sup> prix de la même catégorie que l'école enfantine.

## LE GRANDVILLARDIN

MERCREDI 24 AVRIL 2013 FR 6.-

### Les trois survivantes de l'incendie.



L'école de Grandvillard a brûlé le mardi 23 avril 2013. Tout le bâtiment a été détruit. 92 personnes sont décédées. Nous sommes vivantes et nous allons vous raconter comment cela s'est passé. [page 3](#)

### Vol à la banque de Grandvillard

Au moyen d'une clé, les voleurs ont ouvert la porte et pris l'argent. [page 3](#)



### La Poya

Il y aura une fête de la Poya du 8 au 12 mai 2013 à Estavannens. Ils montent des cantines. Il y aura des vaches, des chèvres, des chiens et des poules. [page 4](#)



### L'étrange disparition d'un bateau

Un bateau se trouvait sur le lac de Gruyère. Il a coulé dans l'eau hier. Des sous-marins ont été regarder où il était. [page 2](#)



Mercredi : il fait beau, 34 degrés  
 Jeudi : nuage et soleil, 12 degrés  
 Vendredi : nuage et soleil, 4 degrés  
 Samedi : il gèle, 0 degré



**METEO**

## POYA

FR 1.50 JEUDI 25 AVRIL 2013

### La tradition

La poya est la montée à l'alpage. A Estavannens, depuis 1956 a lieu la fête de la poya. La prochaine fête aura lieu du 8 au 12 mai 2013. [Page 3](#)



### Les cantines de la POYA

Depuis deux semaines, les papas d'Estavannens travaillent. Ils montent les cantines dans les prés du village. [Page 4](#)



### Le joli cortège

Le cortège aura lieu le 12 mai 2013. Les enfants de l'école d'Estavannens et Grandvillard participeront au cortège. Il y aura aussi des chèvres, des vaches, des chevaux et des moutons. [Page 2](#)



### Le spectacle du réveil

Une création unique en l'honneur des fondateurs de la poya en 1956 André Corboz et Henri Gremaud. Il y aura 120 chanteurs et 18 musiciens. Il y aura 3000 personnes qui verront le spectacle "Création Réveil". [Page 7](#)



**Le programme de la poya à Estavannens :**

Mercredi 8 mai, vendredi 10 mai à 21h00 : spectacle "Réveil, conte musical pour un matin de mai"

Jeudi 9 mai à 20h00 : Grand loto

Vendredi 10 mai et samedi 11 mai : animation dans le village

Dimanche 12 mai à 10h00 : messe à 15h00 : cortège



Les élèves et leur enseignante ont été interrogés par l'animateur de la cérémonie. Cette dernière a été agrémentée de chansons d'Olivia Pedroli et suivie d'un apéritif dînatoire.

Retrouvez les UNES et les photos sur le site de la semaine des médias :

[http://www.e-media.ch/e-media/evenements/semaine\\_des\\_medias/concours/concours\\_de\\_unes](http://www.e-media.ch/e-media/evenements/semaine_des_medias/concours/concours_de_unes)

Janique Raboud Corpataux

## XI.

### Défibrillateur cardiaque

#### En cas d'arrêt cardiaque chaque minute compte

Afin de pouvoir agir rapidement en cas d'arrêt cardiaque, sous l'impulsion de Monsieur Philippe Mercier, conseiller communal, en collaboration avec les samaritains et le Corps des sapeurs-pompiers de Bas-Intyamou, un nouveau service a été créé.

Dès la fin août 2013, un défibrillateur est à disposition dans le corridor d'entrée du bâtiment administratif, Rue Saint-Jacques 6.

Un groupe de volontaires, tous spécialement formés à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur, assure un service de « **premiers répondants** ».

Les interventions **des premiers répondants** sont ordonnées par la

#### Centrale sanitaire d'urgence 144.

Le « **Groupe de premiers répondants** » est composé, principalement, de samaritains et de pompiers qui habitent Grandvillard.

En tout temps, il accueille des volontaires.

Chaque personne est en mesure de porter secours à un proche. L'appareil est à sa disposition.

Pour faciliter une intervention, la Société des samaritains dispense un cours BLS/AED : réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur.

#### Contact - premiers répondants :

Dr Philippe Mercier – 079 216 81 70

#### Contact - samaritains :

Mme Deborah Vos, monitrice – 076 469 28 47

### Trois gestes pour sauver une vie



#### APPELER DU SECOURS :

Parce que le temps d'intervention doit être le plus court possible pour sauver une vie, appelez ou faites appeler la centrale sanitaire d'urgence :

**144**



#### MASSER SANS TARDER :

Appuyer au milieu de la poitrine avec les deux mains en enfonçant le thorax de 4 à 5 cm et en cadence (100/min). Ce geste va stimuler la circulation du sang dans l'organisme et apporter de l'oxygène aux organes vitaux : cœur, cerveau, poumons.



#### DÉFIBRILLER :

Toute personne peut utiliser un défibrillateur (AED). Cette appareil délivre un choc électrique qui stoppe le mouvement anarchique du cœur et lui fait retrouver son rythme normal

### Un plan du village est à disposition



Le conseil remercie chaleureusement les personnes et les entreprises qui ont apporté leur soutien financier, ainsi que le « **Groupe de premiers répondants** ».

Le conseil communal

## XII. Gestion des déchets

### Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers - changement de dates

Pendant les fêtes de fin d'année, le service de ramassage, est avancé au **mardi**.

Vous trouverez, ci-après, le tableau établi par l'entreprise J. Niquille & Fils SA, à Charmey, relatif à l'année 2014.



**Le Perré 9 - 1637 Charmey**

Bureau 026 927 28 38

Fax 026 927 22 55

Mobile 079 634 93 66

### RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2014

#### FETES ET JOURS FERIES - CHANGEMENT DE DATES

<u>FETES</u>	<u>DATES DE REMPLACEMENT</u>
Pâques	<i>jeudi 24 avril 2014</i>
Pentecôte	<i>Jeudi 12 juin 2014</i>
Immaculée Conception	<i>Jeudi 11 décembre 2014</i>
Noël	<i>mardi 23 décembre 2014</i>
Nouvel-An et 2 janvier	<i>mardi 30 décembre 2014</i>

### Capsules de thé « Nespresso » en aluminium

Au même titre que les capsules de café « Nespresso », celles de thé sont également recyclées.

Chacun voudra bien les déposer dans le conteneur « Nespresso ».



## XIII.

# Modification de la loi fédérale sur les substances explosibles

### La Police cantonale communique ce qui suit :

**La loi fédérale sur les substances explosibles du 25 mars 1977 a été modifiée, notamment en ce qui concerne l'utilisation de feux d'artifice.**

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que celles du 1er août, de fin d'année ou autres, les feux d'artifice de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à la loi fédérale sur les substances explosibles précitée, l'artificier devra être titulaire d'un permis lui permettant de manipuler des feux d'artifice de la **catégorie 4**. Ce permis est octroyé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

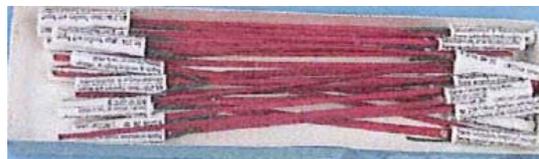
Vous trouverez les détails concernant la formation sur la page WEB de la police cantonale soit [www.policefr.ch](http://www.policefr.ch).

L'acquisition et la mise à feu de cette catégorie d'engins pyrotechniques nécessiteront également une **autorisation**. Celle-là doit être sollicitée auprès de la Police cantonale, **au plus tard 14 jours avant la date de l'événement**.

La formule peut être téléchargée sur le site de la Police cantonale, sous l'onglet "Armes et explosifs".

Pour l'utilisation de feux d'artifice de **catégories 1 à 3 la réglementation reste inchangée**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à : la Police cantonale, **Bureau des armes, explosifs et de la pyrotechnie**, tél. 026 305 16 35.



#### **Feu d'artifices catégorie 1**

Engins pyrotechniques avec un potentiel de danger réduit. Peuvent être utilisés à l'intérieur d'un bâtiment. La vente est autorisée aux enfants à partir de 12 ans.  
Ex. Allumettes Bengale, bombes de table, ladycracker.

#### **Feu d'artifices catégorie 2**

Engins pyrotechniques avec un potentiel de danger limité. Peuvent être utilisés à l'extérieur, sur petites surfaces. La vente est autorisée aux enfants à partir de 16 ans.  
Exemples : volcans jusqu'à 250 g net, fusées jusqu'à 75 g net, soleils jusqu'à 100 g net, chandelles romaines jusqu'à 50 g net.

#### **Feu d'artifices catégorie 3**

Engins pyrotechniques ayant un potentiel de danger élevé. Ne peuvent être utilisés qu'à l'extérieur et sur des surfaces de grande envergure. La vente est autorisée qu'aux personnes à partir de 18 ans.  
Exemples : fusées jusqu'à 500 g net, batteries, volcans jusqu'à 750 g net etc.

#### **Feu d'artifices catégorie 4**

**Grosses batteries et compositions nécessitant une autorisation à partir du 1.1.2014 pour leur acquisition, mise à feu et un permis d'emploi pour leur manipulation.**

## XIV.

### Le coin des sociétés

# Fête des Céciliennes de la Haute-Gruyère Grandvillard du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2013

Pendant le premier week-end de l'Avent, Grandvillard sera le point de ralliement des chorales paroissiales de la vallée. Au nombre de dix, parfois regroupées à deux ou trois, le vendredi soir, elles viendront se mesurer, en toute amitié, devant un expert, lors d'un concert à l'église (à huis clos).

Le même **concert** sera redonné, pour le plus grand plaisir du public,

**le samedi soir, à 20.00 heures,  
à l'église.**

**A partir de 22.00 heures,** il sera suivi

**d'une soirée folk surprise,**

animée par l'orchestre polonais

**« Kapela Wiejska »**

à la halle de gym du Camp militaire.



Le dimanche 1<sup>er</sup> décembre, les 200 chanteurs uniront leurs voix pour une splendide

**messe solennelle (09.30 h.).**

**Après quoi chacun sera invité à un apéritif, à l'Hôtel du Vanil-Noir.**

Vers **12.15 heures**, la Fanfare L'Echo du Vanil-Noir emmènera chorales et invités, en cortège, jusqu'au Camp militaire, pour conclure la fête avec le banquet traditionnel.

Pendant ces festivités (soirées et dimanche matin), le périmètre de l'église demeurera fermé au trafic. C'est pourquoi, nous faisons appel à votre compréhension. Les chanteurs, venus des villages voisins, parqueront leurs véhicules au Camp militaire.

**Toute la population est cordialement invitée !!!**

Se recommande :

le Choeur-Mixte de Grandvillard



## Intersociété de Grandvillard

### Programme des manifestations 2013/2014

Octobre	11 Assemblée de la Société de jeunesse 13 Tournée de la Bénichon - Société de Musique 18 Assemblée du Ski-Club 19 Journée d'aide aux personnes âgées - Société de jeunesse 19-20 Hommage à Oscar Moret, Hôtel-de-Ville de Broc - Choeur-Mixte - Société de Musique, Zygomatiques 26 Marchethon à Givisiez	
Novembre	1er Toussaint, cérémonie à 14h30 ?? Soirée résultats du tir au stand 9-10 Sortie de l'Amicale des pompiers 16 Loto des Céciliennes à Neirivue 22 Match aux cartes - SIV 30 Match aux cartes - Société de tir - Stand de Grandvillard du 29 au 1er décembre Fête des Céciliennes - Halle du camp militaire	
Décembre	1er Fête des Céciliennes 7 Passage de Saint-Nicolas dans les familles 12 Soirée de l'Avent 13 Après-midi de contes avec goûter - SIV 14 Loto - Ski-Club 15 Concert de Noël - Eglise de Neirivue 22 Visite aux personnes âgées - Société de jeunesse 30 Concert du Choeur-Mixte - Château-d'Oex	
Janvier	3-4-5 Camp de ski des enfants - Les Mosses 3-4 Petit Nouvel'An - Société de jeunesse 11 Concert du Choeur-Mixte - Ouchy 12 Dîner des aînés - Groupement des Dames 18 Fête des Rois - Choeur-Mixte 26 Concours à ski des enfants et des membres du Ski-Club	
Février	1er Loto de la Société de musique 15 Sortie-raquettes au clair de lune - Ski-Club 15 Confirmation	
Mars	8-9 Sortie des membres du Ski-Club 14-15 Concert de la Société de musique	
Avril	du 2 au 6 Voyage du Choeur-Mixte à Véronne 12 Soupe de Carême 12 Nettoyage du village - Société de jeunesse 30-1-2-3 Tournée du 1er mai - Société de jeunesse	
Mai	9 Assemblée de la Société d'intérêts villageois 15-18 Fête des musiques grüériennes - Sales 25 1ère Communion 29 Loto des Dames 31 Marché artisanal - SIV	
Juin	14 Rencontre des vieilles voitures - Société de musique 15 Pique-nique - Ski-Club 19 Fête-Dieu - Messe à 9h30 21 Concert des Zygomatiques 27 Soirée cinéma au Saudillet - SIV	
Juillet	5-6-7-8 RJG 2012 - Broc 13 Pique-nique - Amicale des Pompiers 11 au 14 19-20 Tir cantonal fribourgeois 26-27	
Août	1er Fête nationale - Société de jeunesse 15 Illumination de la Croix du Cuaz - Ski-Club 15 Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - Brancardiers de la Gruyère 17 Pique-nique de la Société de musique	
Septembre	3 Assemblée de l'intersociété 19-20 25ème manifestation sportive - Open-Bike 26 Assemblée du Choeur-Mixte	
Octobre	17 Assemblée annuelle du Ski-Club	
Décembre	8 Remise de médailles Bene Merenti - Choeur-Mixte	

## **XV. Avis aux propriétaires de chiens**

Nous vous communiquons un extrait de la circulaire de la Préfecture de la Gruyère du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### **1. Salubrité publique** (art. 37 LDCh / 47 RDCh)

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-là ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. A défaut, elle prendra toutes les mesures utiles pour rendre l'endroit propre.

### **2. Identification obligatoire** (art. 3 al. 1, 6 al. 1 et 2 RDCh / 16 al. 1 LDCh)

Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique, au plus tard trois mois après sa naissance et dans tous les cas avant d'être cédé par le détenteur chez qui il est né.

**L'identification du chien doit être effectuée par un ou une vétérinaire.**

**Le détenteur habituel du chien a l'obligation d'annoncer à la banque de données ANIS, dans les quinze jours, tout changement d'adresse, ainsi que la mort de l'animal.**



### **3. Taxes** (art. 45 ss LDCh, 52 ss RDCh, 60 RDCh et 62 RDCh)

Le propriétaire n'a plus l'obligation de s'annoncer spontanément à la Préfecture. En revanche, il doit s'annoncer auprès de la société ANIS (Animal Identity Service AG), Morgenstrasse 123, 3018 Bern.

La détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet. L'impôt est facturé dans le délai de trois mois à compter de la naissance ou de l'acquisition du chien.

Le texte intégral de la circulaire est à disposition au Bureau communal.

## XVI. Divers



Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont**. Le prix est fixé à **40 fr.** par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Vous pouvez accéder au Portail AGFlexi par le lien suivant : <http://www.sugarcube.ch/home/fr/>.  
Ce lien figure sur le site internet sous l'onglet « Services » - « Transports Publics »

Réservation : par téléphone, tous les jours de 09H00 à 10H50 et de 11H20 à 17H45 (tél. 026 928 44 45).

---

### **Site Internet**

Consultez le site : [www.grandvillard.ch](http://www.grandvillard.ch). Vous y trouverez de nombreuses informations.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

---

**Le conseil communal de Grandvillard vous attend  
à la prochaine assemblée fixée au  
mercredi 4 décembre 2013, à 20.00 heures.**

A l'issue de ladite assemblée, un verre de l'amitié sera servi.

Il profite du présent bulletin  
pour vous souhaiter, d'ores et déjà,  
de

**bonnes fêtes.**

**Il forme des vœux pour  
la nouvelle année.**



## ***Fêtes de fin d'année*** ***Fermeture du Bureau communal***

**Pendant la période de Noël, le Bureau communal sera fermé du lundi 23 décembre 2013 au jeudi 2 janvier 2014 inclus.**

Le conseil communal

